

Module : conditions de contractualisation et d'enregistrement pour accéder à MSSanté pour le secteur médico-social

Décembre 2021

Généralisation de MSSanté aux structures du médico-social









COMPRENDRE LES ÉTAPES DE CONTRACTUALISATION D'UN ESMS AVEC L'ANS DANS LE CADRE D'UN RACCORDEMENT À MSSANTÉ



COMPRENDRE LES MODALITÉS D'ENREGISTREMENT D'UN PROFESSIONNEL DANS LE RÉFÉRENTIEL RPPS DANS LE CAS D'UN BESOIN DE BAL NOMINATIVE

Deux options de raccordement à MSSanté existent

Deux options existent pour se raccorder à MSSanté* :



Je souhaite passer par un Opérateur tiers MSSanté

Ma structure utilise les services proposés par un opérateur MSSanté (industriel ou solution régionale), faisant partie de l'Espace de Confiance MSSanté en ayant contractualisé avec l'ANS



Ma structure **dispose de sa propre solution de** messagerie pour ses professionnels habilités **MSSanté**

*Pour en savoir plus, consulter le module de Formation Raccordement de MSSanté

La contractualisation avec l'ANS, un prérequis au raccordement à ^{unté} MSSanté





La contractualisation est une phase administrative qui permet à une personne morale de droit public ou privé relevant des secteurs sanitaire, médico-social ou social d'ouvrir le droit de commander des produits de l'ANS.

1		_
1	-	
١		
	-	

Une fois le contrat signé, l'ANS peut délivrer à titre gratuit des Moyens d'Identification Electroniques (MIE), dispositif de sécurité matériel et/ou immatériel contenant un identifiant personnel et utilisé pour s'authentifier sur des services numériques* en santé dont notamment MSSanté et le portail RPPS+.



Le contrat d'adhésion précise la responsabilité du responsable légale en tant qu'autorité d'enregistrement. (cf. annexe slide 12)

Un ESMS ou groupe d'ESMS peut se raccorder à Santé MSSanté via deux parcours

V Cliquer sur le pictogramme souhaité pour accéder au détail de chaque étape



* Sauf pour les ADELI et RPPS non-infirmiers.

5

**Le formulaire 301 est facultatif et permet de commander des cartes nominatives et de désigner un ou plusieurs mandataires.

Si la personne que vous souhaitez désigner mandataire est déjà équipée d'une carte, il faut compléter du formulaire 502

Un des salariés de ma structure a un besoin avéré de BAL nominative MSSanté, il peut être nécessaire de l'enregistrer dans le référentiel RPPS

Prérequis pour avoir accès à une BAL nominative* :

- Le professionnel doit faire partie des catégories de professionnels habilitées à échanger des données de santé ;
- La messagerie doit être utilisée à des fins de prise en charge, suivi, coordination des soins conformément au code de la santé publique



Un professionnel salarié de mon ESMS <u>ayant</u> <u>un RPPS ou ADELI</u>

Il peut ouvrir une BAL nominative

• Ex : Assistants de services sociaux (ADELI)



Un professionnel salarié de mon ESMS n'appartenant à aucun référentiel national

Ma structure d'exercice doit l'enregistrer dans le <u>portail RPPS+</u>

• Ex : Coordonnateur de parcours, éducateur spécialisé

*Pour en savoir plus, consulter le module : cadre juridique de l'échange de données de santé dans le médico-social

Modalités d'enregistrement d'un professionnel du médico-social dans le RPPS via la portail RPPS+ par l'ESMS employeur



- *RL ou mandataire
- **La « Cryptolib CPS » est un logiciel qui permet l'interfaçage entre les applications informatiques et la carte CPS, celle-ci n'est pas obligatoire systématiquement et des <u>solutions de contournement</u> existent pour les navigateurs Chrome, Edge et IE

(1)

• *** Seuls le représentant légal ou le gestionnaire RPPS+ habilité sont en capacité d'enregistrer dans le portail RPPS+

7 Conditions de contractualisation et d'enregistrement pour accéder à MSSanté dans le médico-social

Mente En synthèse, pour aller plus loin et utiliser MSSanté !



8 Conditions de contractualisation et d'enregistrement pour accéder à MSSanté dans le médico-social

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



Annexes



Types de cartes	Pour qui les commander
CPS	Carte de professionnel de santé
CPF	Carte de professionnel en formation
CPE	Carte de personnel d'établissement
CDE	Carte de directeur d'établissement

Etape 2 et 3 : installation lecteur de carte et enregistrement RPPS+



Etape relative à **l'installation de lecteur de carte :** installer un lecteur de carte sur le poste de gestionnaire RPPS+ (par l'installation de la Cryptolib : <u>https://esante.gouv.fr/services/espace-cps/telechargements-libres/cryptolib-cps-windows</u>)



Etape relative à l'enregistrement RPPS+ :

Etapes	Comment ?	Qui ?	Commentaires
Recueil des données des professionnels à rôle nécessaire à leur enregistrement dans le RPPS+	Processus interne de recueil à mettre en place par la structure. Une <u>trame de</u> <u>recueil</u> vous est fournie à titre indicatif (version évolutive)	A définir par la structure	 Il est recommandé de sensibiliser les professionnels à rôle sur l'identité numérique et le RPPS+ pour faciliter leur compréhension et adhésion au projet.
Enregistrement des professionnels à rôle dans le portail RPPS+	Via le portail d'enregistrement RPPS+ : https://validation- enreg.esante.gouv.fr/enreg/login/page accueil/authentification_AE.html	Gestionnaire RPPS+ habilité	 Une fois enregistré, le professionnel est informé par mail avec son numéro RPPS. Le professionnel apparaîtra dans l'annuaire santé 24h après son enregistrement.
Activation de la e-CPS	Lien vers le tutoriel d'activation de la carte : https://youtu.be/LdCD9dCDWzM	Le professionnel à rôle enregistré	 L'identifiant national à renseigner dans l'application e-CPS est « 8+RPPS ». Le professionnel ne peut activer sa e-CPS que 48h après son enregistrement.

Ms Santé Contrat d'adhésion et Formulaire 101

Lors de votre contractualisation avec l'ANS, que ce soit pour obtenir un accès par certificat ou par carte CPx, ces deux premiers documents sont à compléter :



Le contrat d'adhésion est établi entre une personne morale de droit public ou privé relevant des secteurs sanitaires, médico-social ou social et l'Agence du numérique en santé (ANS). Il engage la responsabilité et ouvre le droit au représentant légal de déclarer l'identité de ses salariés (hors professions RPPS et ADELI) dans le référentiel national des professionnels (RPPS). Il permet également de commander les moyens d'identification électronique associés aux professionnels ou à la structure, délivrés à titre gratuit par l'ANS, et d'accéder de façon sécurisée à des services numériques, dont la liste est disponible à l'adresse suivante : https://esante.gouv.fr/securite/cartes-et-certificats

Santé Formulaire 502 et 301

Lors de votre contractualisation avec l'ANS, les demandes de cartes peuvent être déléguées par le responsable de la structure à un mandataire via le formulaire 301 ou le formulaire 502 :



Formulaire 413 – « Formulaire de déclaration des administrateurs techniques autorisés à commander des certificats logiciels »

Lors de votre contractualisation avec l'ANS, pour obtenir un accès par certificat ce formulaire est à compléter pour obtenir le certificat logiciel :



Commande de certificat logiciel

Le représentant légal doit obligatoirement désigner un administrateur technique pour gérer les certificats. *(F413)* Il peut s'autodéclarer administrateur technique ou désigner une personne tierce déjà équipée d'une carte

5 technique des certifi F413	s autorisés à commander cats logiciels •	AGENCE DU NUMERQUE EN SANTE
1. Objet du formulai	re in the second se	
la potanti formulaire ciudrea II a pour objet de dédoare l en Santé (NNS) pour come périntes. Cas personnes quotifiées d'a	e no regolization l'àgai d'une structure, ou un recolution d'acquel publichément o personne de la motore, co antinueme (déducut) qui doivent être outrainé ande des contrôlements liquicies. Il est entinuement des la formation de portoine le estimateures techniques cot le dont de géner le cycle de sie (donnende, retrait, etc	t a cupila de l'Agence du Humérique a type de certificats acultaités et leur scation et situit des certificats
logiciels conmondels oupvils	a fans.	
2. Próregula à la der	ande	
Antiri per l'ANEI anni i Antir identifia la culto p Peur retrouver l'annan input//manta geur.b/v	un les publiques de conflication accondules sur http://ign.sante aconte gaues.l/ a tractere, no son mandration, dant disposer d'une carbe acteur; macene à dissigner un sur qu'administration vechniques, ayout déjà des carbe a des conflicets dispondes et les anges concelés, evous pouvez consub- entité, vannes et carbitad, conflicate languade.	PC/ ; actives. er to poge sulvorite ;
3. Identification de	a structure bandfirlates Ferende de chase de las conditi	
3.5 Meantification de la		
Dénomination de la structure		
FP-ESS-géographique (and dramania passed pas ar charge d'angen)		
EX Nº SHET		
BPPS speg ¹²¹ (sequences)per la colstan de coldrige, los unides d'azenial	1. 2. 3.	
3.2 Identification du	sprésentant légal ou du mandatuire ou titulaire du cabinet (adavance	your ins DPC larged
Des roun le :	O Responsable ligal O Mandateire O Talisis du cabinet	
Nan		
Prince(s)		
Yeldphone		
Enal professionnel		
Nº de carte		
(1) S van anderhei dich	er plu de 4.895 rang, mus van techne is completer ar second exempliane de sa formal	iate (FCI).

Renseigner le FINESS géographique (sauf pour les structures ne prenant pas en charge d'usagers) ou n° SIRET

Cocher certificat serveur usage SSL_SERVEUR dans le 4.3 du formulaire 413 Et renseigner le nom de domaine ou le nom du serveur restreint

Le représentant légal doit obligatoirement désigner un administrateur technique pour gérer les certificats. (F413) II peut s'autodéclarer administrateur technique ou désigner une personne tierce déjà équipée d'une carte

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



l in |

@esante_gouv_fr

linkedin.com/company/agence-du-numeriqueen-sante